



# Conseil économique et social

Distr. générale  
4 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

## Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

### Groupe de travail de l'eau et de la santé

#### Dixième réunion

Genève, 15 et 16 novembre 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la dixième réunion

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 15 novembre 2017, à 10 heures\***

## I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rôle du Protocole dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Progrès réalisés dans le processus de ratification.
5. Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures :
  - a) Définition d'objectifs et mise en œuvre des mesures ;
  - b) Renforcement de la capacité d'établissement de rapports.

\* Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la réunion (<http://www.unece.org/index.php?id=43631>) dans les meilleurs délais et au plus tard le **1<sup>er</sup> novembre 2017**. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>) afin de se faire délivrer leur badge. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone au numéro suivant : +41 22 917 1606.



6. Procédure de contrôle du respect des dispositions.
7. Prévention des maladies liées à l'eau et réduction de leur incidence :
  - a) Surveillance des maladies liées à l'eau ;
  - b) Surveillance de la qualité de l'eau de boisson.
8. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel :
  - a) Eau, assainissement et hygiène en milieu scolaire ;
  - b) Eau, assainissement et hygiène dans les établissements de santé.
9. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
10. Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
11. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement.
12. Amélioration de la résilience aux changements climatiques.
13. Aide à l'application du Protocole au niveau national.
14. Résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.
15. Exécution du programme de travail pour 2017-2019.
16. Ressources financières pour la mise en œuvre du Protocole.
17. Questions diverses.
18. Date et lieu de la onzième réunion.
19. Clôture de la réunion.

## II. Annotations

1. À sa quatrième session (Genève, 14-16 novembre 2016), la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) a souligné que le Protocole était un puissant outil de promotion et de concrétisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de ses objectifs de développement durable (voir ECE/MP.WH/13-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06, à paraître). Les principaux objectifs de la dixième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé constitué en vertu du Protocole consistent donc à faire le bilan des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de développement durable relatifs à l'eau, à l'assainissement et à la santé dans la région paneuropéenne et de discuter de la manière de tirer parti du cadre pratique offert par le Protocole pour faciliter leur réalisation. Le Groupe de travail passera également en revue l'exécution du programme de travail pour la période 2017-2019 (ECE/MP.WH/13/Add.1-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.1, à paraître) et donnera des orientations sur son développement, en accordant une attention particulière à sa situation financière.
2. La réunion débutera le mercredi 15 novembre 2017 à 10 heures et se terminera le jeudi 16 novembre 2017 à 17 h 30. Elle se tiendra juste après la quinzième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole (Genève, 13-14 novembre 2017) et juste avant la dix-neuvième réunion du Bureau (Genève, 17 novembre 2017).
3. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et le russe.
4. Tous les documents de la réunion pourront être consultés en ligne sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir [www.unec.org/index.php?id=43631](http://www.unec.org/index.php?id=43631).

## **1. Élection du Bureau**

*Horaire indicatif : mercredi 15 novembre, 10 heures-10 h 05*

5. Le Groupe de travail élira son président et son (ses) vice-président(s) pour l'exercice triennal 2017-2019.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

*Horaire indicatif : mercredi 15 novembre, 10 h 05-10 h 10*

6. Le Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé ouvrira la réunion et souhaitera la bienvenue aux participants. Le Groupe de travail devrait adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

## **3. Rôle du Protocole dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

*Horaire indicatif : mercredi 15 novembre, 10 h 10-11 h 10*

7. Le Groupe de travail étudiera les moyens d'accorder une large place aux travaux menés au titre du Protocole s'agissant de la réalisation, du suivi et de l'examen des objectifs de développement durable et d'en tirer parti, notamment en vue de la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui procédera à un examen approfondi de l'objectif 6 relatif à l'eau potable et à l'assainissement. Il se penchera sur l'expérience acquise dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'eau, à l'assainissement et à la santé, en particulier par les pays qui feront l'objet d'examen nationaux volontaires lors du Forum politique de haut niveau en 2018, et sur les contributions pouvant être apportées au Forum régional sur le développement durable pour la région de la CEE de 2018.

## **4. Progrès réalisés dans le processus de ratification**

*Horaire indicatif : mercredi 15 novembre, 11 h 10-11 h 50*

8. Au 31 août 2017, les 26 pays ci-après étaient parties au Protocole sur l'eau et la santé : Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tchéquie et Ukraine. Il n'y a eu aucune autre adhésion depuis la troisième session de la Réunion des Parties (Oslo, 25-27 novembre 2013).

9. Les représentants des signataires et des autres États qui ne sont pas encore partie au Protocole seront invités à signaler tout fait récent ou escompté concernant l'adhésion de leur pays au Protocole.

## **5. Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures**

*Horaire indicatif : mercredi 15 novembre, 11 h 50-13 heures et 15 heures-15 h 30*

### **a) Définition d'objectifs et mise en œuvre des mesures**

10. Le Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports rendra compte des résultats du troisième atelier sur la définition d'objectifs au titre du Protocole afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable (Genève, 4-5 mai 2017) et de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 5 mai 2017).

11. Les pays dans lesquels des progrès substantiels ont été accomplis depuis la neuvième réunion de l'Équipe spéciale en ce qui concerne la définition d'objectifs seront invités à rendre compte de tout fait nouveau.

12. Le Président fera état des progrès réalisés dans l'élaboration du document d'orientation sur la manière de traduire le Programme 2030 en objectifs nationaux définis en application du Protocole. Le Groupe de travail sera invité à examiner les grandes lignes du projet de document et à convenir des prochaines étapes en vue de son établissement et de sa publication.

13. Le Groupe de travail sera informé des ateliers nationaux et sous-régionaux organisés ou prévus afin de faciliter la fixation d'objectifs, l'application de mesures et la participation du public à la mise en œuvre du Protocole.

#### **Document(s)**

Rapport de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports sur sa neuvième réunion (document informel)

Grandes lignes du projet de document d'orientation sur la manière de traduire le Programme 2030 en objectifs nationaux définis en application du Protocole (document informel)

#### **b) Renforcement de la capacité d'établissement de rapports**

14. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux survenus dans le cadre mondial de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable pour ce qui est des indicateurs se rapportant à l'eau, à l'assainissement et à la santé, en particulier en ce qui concerne le recueil des données afin d'établir le niveau de référence des indicateurs de l'objectif 6. Le Groupe de travail échangera des données d'expérience concernant le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable relatifs à l'eau, à l'assainissement et à la santé et l'établissement de rapports y relatifs, et examinera de quelle manière les travaux menés au titre du Protocole pourront contribuer aux activités futures ainsi que leur incidence sur le système d'établissement de rapports au titre du Protocole.

15. Le Groupe de travail sera informé des messages clefs du rapport intérimaire de 2017 sur l'état d'avancement du Programme commun OMS/Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de surveillance de l'eau et de l'assainissement et du rapport de référence sur l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. Le Groupe de travail prendra également connaissance des résultats du quatrième cycle d'établissement de rapports sur l'évaluation annuelle de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde d'ONU-Eau, notamment des principales conclusions du rapport de 2017 intitulé *Financing Universal Water, Sanitation and Hygiene under the Sustainable Development Goals* et des points intéressants particulièrement les pays participants.

#### **Document(s)**

Décision IV/1 sur l'établissement de rapports au titre de l'article 7 du Protocole (ECE/MP.WH/13/Add.2-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.1, à paraître)

OMS/UNICEF, *Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene: Update and SDG Baselines* (Genève 2017)

OMS/ONU-Eau, *Financing Universal Water, Sanitation and Hygiene under the Sustainable Development Goals: UN-Water Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water* (Genève, 2017)

OMS/UNICEF, « WASH dans l'agenda 2030 : les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène » (brochure, 2017)

## 6. Procédure de contrôle du respect des dispositions

*Horaire indicatif : mercredi 15 novembre, 15 h 30-16 h 15*

16. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions au titre du Protocole rendra compte des résultats des quatorzième (Genève, 13-14 mars 2017) et quinzième (Genève, 13-14 novembre 2017) réunions du Comité. Il fera le point sur les différentes mesures de suivi prévues et mises en œuvre comme suite aux décisions prises par la Réunion des Parties à sa quatrième session, en particulier en ce qui concerne l'examen du respect de l'obligation de fixer des objectifs et des dates butoir au titre du Protocole.

### Document(s)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions à la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/2016/5-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/11)

Décision IV/2 sur les questions générales concernant le respect des dispositions (ECE/MP.WH/13/Add.1-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.1, à paraître)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa quatorzième réunion (ECE/MP.WH/C.1/2017/2-EUPCR/1611921/2.1/2017/CC/06)

## 7. Prévention des maladies liées à l'eau et réduction de leur incidence

*Horaire indicatif : mercredi 15 novembre, 16 h 15-17 h 15*

### a) Surveillance des maladies liées à l'eau

17. Les représentants du Bélarus et de la Norvège, qui sont les Parties chefs de file pour le domaine d'activité 2.1 du programme de travail 2017-2019 concernant le renforcement de la capacité de surveillance des maladies liées à l'eau et de gestion des poussées épidémiques, informeront le Groupe de travail de l'état d'avancement des travaux. Dans ce cadre, ils évoqueront notamment les résultats de l'atelier national sur la surveillance des maladies liées à l'eau organisé au Kirghizistan (Bichkek, 23-25 mai 2017) ainsi que l'organisation d'une réunion des Parties chefs de file pour définir les activités prioritaires et les mesures à prendre en vue de leur mise en œuvre (Bonn (Allemagne), 3 novembre 2017).

18. Les participants seront invités à communiquer des informations sur les activités visant à renforcer la surveillance des maladies liées à l'eau et les systèmes d'intervention en cas de poussée épidémique, conformément à l'article 8 du Protocole.

19. Les représentants des Parties chefs de file informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2017-2019. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

### Document(s)

Résumé succinct de l'atelier national de formation sur la surveillance des maladies liées à l'eau et l'intervention en cas d'épidémie au Kirghizistan (document informel)

### b) Surveillance de la qualité de l'eau de boisson

20. Les représentants du Bélarus et de la Norvège, qui sont les Parties chefs de file pour le domaine d'activité 2.2 sur le renforcement de la capacité d'adoption d'approches fondées sur le risque dans la surveillance de la qualité de l'eau de boisson, feront rapport sur l'état d'avancement des travaux, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un document d'orientation pratique sur la surveillance de la qualité de l'eau de boisson fondée sur le risque et la création d'un groupe d'experts chargé d'appuyer ces travaux. Le Groupe de travail sera invité à faire part de ses observations sur le projet de document et à convenir des prochaines mesures à prendre pour l'établir sous sa forme définitive.

21. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités menées dans leur pays pour renforcer les approches de la surveillance de la qualité de l'eau de boisson fondées sur le risque.

22. Les représentants du Bélarus et de la Norvège informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2017-2019. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

#### **Document(s)**

Projet de document d'orientation sur le renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau de boisson au moyen d'approches fondées sur les risques (document informel)

## **8. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel**

*Horaire indicatif : mercredi 15 novembre, 17 h 15-18 heures*

### **a) Eau, assainissement et hygiène en milieu scolaire**

23. Les représentants de la Géorgie, de la Hongrie et de la République de Moldova, qui sont les pays chefs de file pour le domaine d'activité 3 relatif à l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu institutionnel, feront rapport sur l'état d'avancement des travaux en mettant particulièrement l'accent sur la diffusion de nouvelles publications relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) dans les écoles et sur la mise au point d'outils pour faciliter le contrôle et la gestion de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles.

24. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la manifestation parallèle sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles organisée lors de la Conférence de haut niveau sur la promotion des mesures intersectorielles et interinstitutions pour la santé et le bien-être dans la région européenne de l'OMS (Paris, 7-8 décembre 2016), en particulier s'agissant de la mise en place de nouveaux réseaux et partenariats.

25. Les participants seront invités à communiquer des informations sur les activités menées dans leur pays concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles, notamment s'agissant de la définition et de la réalisation des objectifs fixés en vertu du Protocole.

26. Les représentants de la Géorgie, de la Hongrie et de la République de Moldova informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2017-2019. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

### **b) Eau, assainissement et hygiène dans les établissements de santé**

27. Le Groupe de travail sera informé de l'avancement des travaux sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé. Le secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe présentera notamment les résultats préliminaires d'un examen des données factuelles réalisé pour la région européenne de l'OMS, les résultats préliminaires d'une évaluation par modélisation de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé menée en Kazakhstan ainsi que les principaux résultats et recommandations stratégiques de la réunion régionale sur l'amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé (Bonn (Allemagne), 27-28 septembre 2017).

28. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur le projet de rapport sur la situation du programme EAH dans des établissements de santé de la région européenne de l'OMS et à convenir des prochaines étapes en vue de sa finalisation.

29. Les participants seront invités à communiquer des informations sur les activités menées dans leur pays concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé, notamment s'agissant de la définition et de la réalisation des objectifs fixés en vertu du Protocole.

30. Les représentants de la Géorgie, de la Hongrie et de la République de Moldova informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2017-2019. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

**Document(s)**

Projet de rapport sur la situation de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans des établissements de santé de la région européenne de l'OMS (document informel).

## **9. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement**

*Horaire indicatif : jeudi 16 novembre, 9 h 30-10 h 30*

31. Les représentants de l'Allemagne et de la Serbie, qui sont les Parties chef de file pour le domaine d'activité 4 relatif aux petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, informeront le Groupe de travail des progrès accomplis dans ce domaine et présenteront notamment les résultats de deux ateliers sous-régionaux sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement (Minsk, 15-17 mars 2017, et Belgrade, 10-12 octobre 2007).

32. Le représentant de l'Ouzbékistan rendra compte des résultats de l'atelier de renforcement des capacités sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau pour les décideurs nationaux et les autorités locales organisé dans son pays (Tachkent, 7-8 septembre 2017).

33. Les participants seront invités à communiquer des informations sur les activités menées dans leur pays afin d'améliorer les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en particulier sur les mesures prises par les pays participants pour donner suite aux recommandations issues de l'atelier.

34. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des préparatifs de l'atelier sous-régional sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui se tiendra en Lituanie immédiatement avant ou après la sixième réunion du Réseau pour l'eau et la santé des pays nordiques et baltes.

35. Les représentants de l'Allemagne et de la Serbie informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2017-2019. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

**Document(s)**

Rapport de l'atelier sous-régional sur l'amélioration des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour une meilleure santé (Minsk, 15-17 mars 2017) (document informel)

## **10. Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement**

*Horaire indicatif : jeudi 16 novembre, 10 h 30-11 h 30*

36. Les représentants de la Bosnie-Herzégovine, des Pays-Bas et de l'International Water Association, qui sont les Parties et l'organisation chefs de file pour le domaine d'activité 5 relatif à une gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, informeront le Groupe de travail des progrès réalisés, en particulier des résultats du colloque paneuropéen sur les plans pour la salubrité de l'eau et la sécurité de l'assainissement et les phénomènes météorologiques extrêmes (Bilthoven (Pays-Bas), 6-7 avril 2017).

37. Un représentant du Kirghizistan rendra compte des résultats de l'atelier sur l'élaboration d'une feuille de route nationale pour les plans de salubrité de l'eau (Bichkek, 22 mai 2017).

38. Un représentant du Tadjikistan informera le Groupe de travail des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans de salubrité de l'eau dans les zones rurales du pays, dans le cadre du projet « Small and safe » du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe mené avec le soutien de la Finlande.

39. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités visant à ce que les politiques et les pratiques nationales adoptent une approche fondée sur les plans de gestion de la salubrité de l'eau.

40. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des préparatifs de l'étude exploratoire sur l'assainissement dans la région paneuropéenne et d'autres activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2017-2019.

#### **Document(s)**

Projet de document de réflexion : Étude exploratoire sur l'assainissement dans la région paneuropéenne (document informel)

## **11. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement**

*Horaire indicatif : jeudi 16 novembre, 11 h 30-12 h 30*

41. Les représentants de la France et de la Hongrie, qui sont les Parties chefs de file pour le domaine d'activité 6 relatif à l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, présenteront les progrès réalisés dans ce domaine, en particulier les résultats de la quatrième réunion du groupe d'experts de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement (Genève, 13-14 septembre 2017).

42. Le Groupe de travail sera informé de l'élaboration d'une publication expliquant comment mettre à profit les conclusions et les enseignements tirés des travaux sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement menés en application du Protocole. Les participants seront invités à examiner les grandes lignes du projet de document et à convenir des prochaines étapes en vue de son établissement et de sa publication.

43. Les représentants de la Bulgarie et de la Serbie feront rapport sur les progrès réalisés dans l'évaluation de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement dans leur pays.

44. Le Groupe de travail sera également informé des progrès accomplis dans l'élaboration de plans d'action pour remédier aux inégalités en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement en Arménie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que des progrès accomplis par d'autres pays dans ce domaine. Il formulera des observations, s'il y a lieu, au sujet du travail accompli et examinera les activités qui pourraient être menées à l'avenir dans ce domaine.

45. Le Groupe de travail assistera à une présentation détaillée de la manifestation parallèle « Eau, assainissement, hygiène et santé : lutter contre le manque d'équité », organisée lors de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava (Tchéquie), 13-15 juin 2017) pour présenter des exemples d'amélioration réussie de l'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et promouvoir l'utilisation des outils élaborés dans ce domaine en vertu du Protocole.

#### **Document(s)**

*Note d'orientation relative à l'élaboration de plans d'action visant à garantir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement (ECE/MP.WH/15)*

Grandes lignes du projet de publication : Mettre à profit les conclusions et les enseignements tirés des travaux sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement menés en application du Protocole (document informel)



## **12. Amélioration de la résilience aux changements climatiques**

*Horaire indicatif : jeudi 16 novembre, 12 h 30-13 h 30*

46. Le Groupe de travail sera informé des préparatifs en cours pour l'atelier mondial sur l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte de pénurie d'eau (Genève, 11-12 décembre 2017), qui doit être organisé en coopération avec la Convention sur l'eau.

47. Les représentants des Parties chefs de file présenteront leur plan concernant les travaux futurs en vue du renforcement de la résilience aux changements climatiques, en particulier s'agissant de l'organisation d'un atelier régional sur la préparation aux catastrophes et l'intervention en cas de catastrophe, l'adaptation, la gestion des eaux usées, le recyclage et la réutilisation.

### **Document(s)**

Note d'information et programme provisoire de l'atelier mondial sur l'adaptation aux changements climatiques (document informel)

## **13. Aide à l'application du Protocole au niveau national**

*Horaire indicatif : jeudi 16 novembre, 15 h 30-16 h 15*

48. Un représentant du secrétariat de la CEE informera le Groupe de travail de l'aide apportée à l'application au niveau national du Protocole, dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales en matière de gestion intégrée des ressources en eau organisés sous l'égide de la CEE au titre de l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

49. Un représentant du secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe décrira aux participants l'assistance fournie par les États membres dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux visant à appuyer les travaux menés en application du Protocole.

50. Des représentants du secrétariat commun communiqueront au Groupe de travail des informations actualisées sur les progrès réalisés dans le déroulement du projet visant à appuyer la réalisation des objectifs nationaux au Tadjikistan et au Kirghizistan, ainsi que dans la mise en œuvre du projet soutenu par le Programme d'aide apportée du secteur finlandais de l'eau visant à renforcer les plans de gestion de la salubrité de l'eau au Kirghizistan et au Tadjikistan (2014-2018).

51. Un représentant de l'Ouzbékistan rendra compte des résultats de la réunion d'information sur les dispositions juridiques du Protocole et les obligations qu'il impose (Tachkent, 6 septembre 2017), tenue juste avant l'atelier national de renforcement des capacités sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau pour les décideurs nationaux et les autorités locales mentionné plus haut.

## **14. Résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé**

*Horaire indicatif : jeudi 16 novembre, 16 h 15-16 h 45*

52. Le Groupe de travail se verra présenter les principaux résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, en particulier la Déclaration d'Ostrava et ses deux annexes, et sera informé du rôle du Protocole sur l'eau et la santé dans le respect des engagements d'Ostrava relatifs à l'eau, à l'assainissement et à la santé.

53. Le Groupe de travail sera invité à examiner les moyens de donner suite aux engagements relatifs à l'eau, à l'assainissement et à la santé énoncés dans la Déclaration d'Ostrava, à la lumière des priorités définies actuellement dans le programme de travail du Protocole pour 2017-2019.

**Document(s)**

Bureau régional de l’OMS pour l’Europe, Déclaration de la sixième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé (EURO/Ostrava 2017/6)

Annexe 1 : Recueil de mesures possibles pour faire avancer la mise en œuvre de la Déclaration d’Ostrava (EURO/Ostrava 2017/7)

Annexe 2 : Dispositions institutionnelles relatives au processus européen Environnement et santé (EURO/Ostrava 2017/8)

## **15. Exécution du programme de travail pour 2017-2019**

*Horaire indicatif : jeudi 16 novembre, 16 h 45-17 heures*

54. Sur la base des débats consacrés aux précédents points de l’ordre du jour, le Groupe de travail examinera les progrès accomplis dans l’exécution du programme de travail au titre du Protocole pour 2017-2019 et étudiera les modalités de la poursuite de sa mise en œuvre. Il lui sera rappelé que l’exécution des activités planifiées dépend des ressources disponibles et du mandat confié au Bureau par la Réunion des Parties d’établir un ordre de priorité parmi les activités en fonction des ressources financières existantes.

**Document(s)**

Programme de travail pour 2017-2019 (ECE/MP.WH/13/Add.2-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.2, à paraître)

## **16. Ressources financières pour la mise en œuvre du Protocole**

*Horaire indicatif : jeudi 16 novembre, 17 heures-17 h 20*

55. La Réunion des Parties au Protocole a chargé le Groupe de travail de superviser la gestion des ressources disponibles au titre du Fonds d’affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et du Fonds de contributions volontaires de l’OMS/Europe pour la mise en œuvre du Protocole. Le Groupe de travail sera informé, sur la base d’un document informel établi par le secrétariat commun, de la situation financière des deux fonds, des contributions reçues, des financements utilisés et des ressources qui seront nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail pour 2017-2019.

56. Le Président du Groupe de travail informera les participants des efforts entrepris par le Bureau et par le secrétariat conjoint pour réunir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail pour 2017-2019. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur les informations fournies et à étudier les moyens d’atteindre le niveau de soutien financier nécessaire.

57. Les représentants des Parties, des non-Parties, d’autres États, des organisations internationales et non-gouvernementales compétentes ainsi que d’autres partenaires seront invités à informer le Groupe de travail de leur intention de contribuer aux activités prévues dans le programme de travail, notamment par des contributions financières et en nature.

**Document(s)**

Programme de travail pour 2017-2019 (ECE/MP.WH/13/Add.2-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.2, à paraître)

Aperçu des contributions et des dépenses liées au Protocole ainsi que des ressources nécessaires jusqu’à la cinquième session de la Réunion des Parties au regard des fonds disponibles (document informel)

## **17. Questions diverses**

*Horaire indicatif : jeudi 16 novembre, 17 h 20-17 h 25*

58. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont invités à en informer le secrétariat commun dans les meilleurs délais.

## **18. Date et lieu de la onzième réunion**

*Horaire indicatif : jeudi 16 novembre, 17 h 25-17 h 30*

59. Le Groupe de travail fixera à titre provisoire la date et le lieu de sa onzième réunion.

## **19. Clôture de la réunion**

60. Le Président prononcera la clôture de la réunion le jeudi 16 novembre 2017 à 17 h 30.

---